

APPEL A PROJETS LIFE - 2025-TA-PP

1. L'appel à projet 2025 – Résumé des règles principales et spécifiques

Appel à projets	<p>L'appel LIFE- 2025-TA-PP couvre les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- LIFE-2025-TA-PP-NAT-SNAP - Assistance technique à la préparation de la SNaP- LIFE-2025-TA-PP-ENV-SIP - Assistance technique à la préparation des SIP ENV- LIFE-2025-TA-PP-CLIMA-SIP - Assistance technique à la préparation des SIP CLIMA
Objectifs	Les thèmes abordés dans le cadre de cet appel à propositions concernent les projets d'assistance technique LIFE (TA-PP) L'objectif principal est la soumission d'une proposition complète pour un projets stratégiques intégré (SIP) ou un projet stratégique de nature (SNaP).
Budget disponible pour cet appel	Le budget disponible pour l'appel est estimé à 1.000.000 euros (500.000 euros pour SNAP, 300.000 euros pour SIP ENV et 200.000 euros pour SIP CLIMA)
Budget des projets	70.000 euros maximum par projet
Contenu de la proposition	<p>Partie A : Informations administratives sur les participants et résumé du budget</p> <p>Partie B : Description technique du projet – 30 pages maximum</p> <p>Partie C : Les indicateurs de performance du projet</p> <p>Annexes obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Detailed budget table→ Rapports d'activité de l'année dernière : sans objet→ Participant information <p>Annexes suggérées :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Lettres de soutiens des parties prenantes du projet <p>Toute autre annexe pertinente</p>

Entités éligibles	<p>Toute entité légale - publique ou privé – enregistrée dans un Etat membre de l'UE (y compris les PTOM) ou dans un pays associé au programme. Il peut s'agir d'une association, PME, collectivité, etc.</p> <p>Chaque appel à projet indique le type d'acteur attendu dans les projets.</p>
Taux de cofinancement	max. 60% de taux de financement
Durée des projets	2 ans max – la proposition complète SIP/SNAP doit être déposée avant la fin du projet TA-PP
Consortium	<p>Les projets TA-PP sont conçus pour aider les autorités responsables de la mise en œuvre du plan/stratégie/plan d'action visé par les SNAP ou SIP à préparer leurs demandes SNAP et SIP.</p> <p>L'autorité responsable du plan/stratégie/plan d'action doit en principe participer au consortium projet TA-PP en tant que coordinateur. Dans des cas bien justifiés, elle peut ne pas participer en tant que coordinateur, mais elle doit dans tous les faire partie consortium du projet TA-PP.</p> <p>Pour tous les thèmes, le coordinateur doit être établi dans un pays éligible.</p>
Lieu de mise en œuvre	Le projet doit être mis en œuvre dans un pays éligible, c'est-à-dire sur le territoire de l'Union européenne (y compris les PTOM) et les Etats associés au programme (et à de rares exceptions et dans des cas justifiés ayant une plus-value pour l'UE, dans des pays tiers)
Activités éligibles	<p>Les activités peuvent inclure (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le recrutement de nouveau personnel et la formation à la rédaction d'une proposition de SIP/SNAP ; - La passation d'un contrat d'assistance externe pour la rédaction d'une proposition de SIP/SNAP ; - La collecte d'informations pour la préparation d'une proposition de SIP/SNAP (par exemple, sur les sources de financement) - Le travail de mise en réseau, de consultation et de coordination pour la préparation et la rédaction du SIP/SNAP ; - La coordination avec les parties prenantes qui seront impliquées dans le SIP/SNAP; - L'élaboration de plans de financement lorsque ces plans ne font pas déjà partie de la stratégie ou du plan ciblé ; - La cartographie des actions complémentaires au SIP/SNAP et leurs sources potentielles de financement - La rédaction de la proposition complète ou de la note conceptuelle de la proposition SIP/SNAP et de la proposition complète elle-même.

Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence - Qualité - Ressources <p>Chaque critère est noté sur 20</p> <p>Le score minimum par critère est de 10/20.</p> <p>Note maximale : 60.</p> <p>Note minimum pour admissibilité : 35/60</p>
Périodicité	Pour la programmation 2021-2027, l'appel à projet a été renouvelé annuellement.
Procédure de sélection	Les propositions devront suivre la procédure standard de soumission et d'évaluation (soumission en une étape+ évaluation en une étape).

2. Calendrier

- Ouverture de l'appel à projets : 24 avril 2025
- Date limite de soumission : **23 septembre 2025 à 17h CET**
- Résultats : Décembre 2025
- Signature du Grant Agreement : Janvier 2026

3. Conditions spécifiques d'éligibilité des coûts pour cet appel :

Cet appel à projets 2025 définit des règles spécifiques budgétaire concernant l'éligibilité des coûts. Ne sont pas éligibles à l'appel à projets TA-PP les coûts suivants :

- Les coûts de volontaires/bénévoles (coûts unitaires)
- Les coûts unitaires de voyages et de subsistances (mais les coûts réels sont acceptés)
- L'appui financier à des tiers
- L'achat de terrain
- Les coûts d'infrastructure
- Les activités communes d'information et de diffusion : non éligibles au TA-PP

En règle générale, toutes les activités incluses dans le projet d'assistance technique doivent être nouvelles et s'ajouter aux travaux entrepris par le demandeur avant le projet.

Les activités suivantes ne sont pas considérées comme éligibles à un financement au titre du présent appel :

- Les activités de recherche ;
- Les responsabilités statutaires de l'autorité compétente ;
- Les activités en dehors de la durée du projet ;
- Les activités qui ne sont pas clairement liées à l'objectif ou aux objectifs du projet et du SIP correspondant.